



Règlement des sélections :

Inter-provinces Jeunes Dimanche 8 avril 2018 à Haine St Paul (Ht) dès 10h

Rencontres inter-équipes entre provinces dans chaque catégorie Jeune.

On choisira **parmi** les 6 premiers et **en priorité parmi les 3** premiers de chaque catégorie, à savoir : **Minimes – Cadets - Juniors (*)**

- *(priorité aux participants aux critères jeunes en cas d'égalité).*
- **(*) Il n'y a pas suffisamment de Pré-minimes en 2017-2018**
- La « rencontre » se disputera par équipe de 3 joueurs, mixte ou pas.
- Chaque catégorie sera opposée, à tour de rôle, à celle des autres provinces (Liège et Hainaut)
- Par rencontre, il y aura 3 simples et 1 double et avec handicap.
- Un ou plusieurs délégués de la FATTB devraient être présents pour encadrer les joueurs.
- Un joueur ne peut être « sélectionnable » que dans sa série d'âge et non dans la série d'âge supérieure. *(Pré-minimes ne peuvent être alignés en Minimes, par exemple)*
- En cas de **désistement, d'indisponibilité** des joueurs sélectionnés ou de **joueur « non-sélectionnable »** (joueur ayant commis des infractions au règlement interne de la Commission des Jeunes du Brabant), le CEP prendra le ou les joueurs suivants au classement général du championnat du Brabant dans la catégorie d'âge où il manque un joueur.
- S'il y a encore des difficultés à trouver des joueurs pour participer à cette compétition, le CEP Provincial se réserve le droit de choisir les joueurs à sélectionner.